

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 26 janvier 2022

TOUS LES ÉLECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE FORT WHYTE PEUVENT CHOISIR DE VOTER PAR LA POSTE OU EN PERSONNE, APPUYANT AINSI LA SÉCURITÉ AU COURS DE L'ÉLECTION PARTIELLE.

Une élection partielle aura lieu dans la circonscription de Fort Whyte au plus tard en mars 2022. Bien que cette élection n'ait pas encore été déclenchée, Élections Manitoba invite les électeurs admissibles qui souhaitent voter par la poste à demander leur trousse de vote dès maintenant. Ce service est disponible en plus du vote en personne lors du scrutin par anticipation et le jour du scrutin.

Il y a deux étapes faciles à suivre :

1. Visitez le site electionsmb.ca/fr pour vérifier si vous êtes inscrit pour voter et si les renseignements vous concernant sont exacts. Si ce n'est pas le cas, veuillez suivre les instructions pour vous inscrire ou mettre vos renseignements à jour.
2. Une fois vos renseignements à jour, vous serez invité à remplir la demande de vote par la poste.

Les électeurs devront avoir en main une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (comme un permis de conduire) ou deux autres pièces d'identité.

Les électeurs dont la demande aura été approuvée recevront une trousse de vote accompagnée d'instructions sur la manière de voter en toute sécurité.

Élections Manitoba mettra également en place des mesures pour protéger la santé des gens et assurer leur sécurité pendant l'élection partielle.

- Les employés électoraux devront porter un masque.
- Tous les travailleurs électoraux présents dans les bureaux du directeur du scrutin ou qui interviendront auprès de populations vulnérables (résidents de maisons de soins ou de résidences pour personnes âgées ou, encore, électeurs confinés à domicile) devront être pleinement vaccinés.
- Des écriteaux et des marques sur le sol permettront de contrôler le flux de la circulation et de favoriser l'éloignement physique.
- Des écrans protecteurs seront installés sur chaque table de vote.
- Du désinfectant pour les mains sera fourni, et son utilisation sera encouragée.

- Des membres du personnel seront chargés de nettoyer et de désinfecter tous les bureaux de scrutin.
- Les crayons ne serviront qu'une seule fois. Les électeurs peuvent apporter le leur.

De plus amples renseignements seront publiés sur le site Web d'Élections Manitoba après le déclenchement de l'élection partielle dans la circonscription de Fort Whyte.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba qui est responsable de l'administration des élections générales et partielles dans la province.

Demandes de renseignements des médias :

Michael Ambrose, agent des communications

Téléphone : 204 945-4202 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : mambrose@elections.mb.ca